



**Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

S/19889  
17 mai 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

---

LETTRE DATEE DU 15 MAI 1988, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL  
DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION  
PERMANENTE DU NICARAGUA AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une note en date du 13 mai 1988,  
adressée par S. E. M. Miguel D'Escoto Brockmann, Ministre nicaraguayen des  
relations extérieures, à son homologue hondurien, S. E. M. Carlos López Contreras.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente  
lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Julio ICAZA GALLARD

ANNEXE

Lettre datée du 13 mai 1988, adressée par le Ministre nicaraguayen  
des relations extérieures à son homologue hondurien

Selon des informations publiées par le quotidien hondurien La Prensa, dans son numéro du 12 mai 1988, des unités des forces armées honduriennes ont arrêté le dirigeant de la "résistance nicaraguayenne", Diógenes Hernández Membreño (Fernando), qui aurait été expulsé hier vers les Etats-Unis.

Le 13 mai, cette information a été confirmée dans un article de Sam Dillon, publié par The Philadelphia Inquirer, où l'on précise :

"Selon la Contra et d'autres sources d'informations, les autorités honduriennes ont arrêté Diógenes Hernández, dirigeant dissident de la Contra, faisant ainsi pièce aux efforts de ce dernier visant à évincer Enrique Bermudez. Hernández a été transporté par hélicoptère de son sanctuaire situé dans la montagne, près de la frontière avec le Nicaragua, jusqu'à une base militaire hondurienne. Un responsable basé au Honduras a déclaré qu'il était très probable que les autorités honduriennes l'expulsent vers Miami."

Encore une fois, Monsieur le Ministre, devant l'appui que votre gouvernement apporte à la politique criminelle de l'Administration Reagan en permettant que son territoire soit utilisé comme base d'agression contre le Nicaragua et, qui pis est, en intervenant dans les conflits internes de la Contra en faveur des forces belliqueuses qui s'opposent aux accords de Sapoá et d'Esquipulas, force m'est d'élever les protestations les plus vigoureuses.

Force m'est également, Monsieur le Ministre, d'exprimer mon inquiétude devant une autre pratique de votre gouvernement, à savoir celle qui consiste à omettre systématiquement de répondre à notre correspondance, en ce moment de vives tensions. Une telle attitude ne saurait nullement contribuer à créer le climat de paix et de coopération que votre gouvernement prétend chercher à promouvoir. A cet égard, je dois rappeler ma note du 9 mai 1988, dans laquelle j'ai élevé une protestation contre la détention et "l'expulsion" d'un autre signataire de l'Accord de Sapoá, Walter Calderón López (Toño). Dans cette note, j'ai également demandé des renseignements précis concernant le lieu, la date et l'heure d'arrivée des "expulsés" aux Etats-Unis ainsi que le moyen de transport utilisé, et ce, dans le but de connaître exactement le sort réservé aux dirigeants susmentionnés de la Contra et les conditions dans lesquelles ils ont été "expulsés". Malheureusement, cette note est restée sans réponse.

A cet égard, j'espère recevoir une réponse rapide à la demande formulée conformément aux dispositions de la Convention de Vienne sur les relations consulaires par l'ambassade du Nicaragua au Honduras, dans une note qui vous a été remise aujourd'hui, afin d'exercer le droit de visite consulaire.

Je réitère, Monsieur le Ministre, que ces mesures répressives qui frappent deux membres de la "résistance nicaraguayenne" signataires de l'Accord de Sapoá - alors qu'on laisse en liberté le somoziste Enrique Bermudez - constituent une preuve manifeste de la compromission totale de votre gouvernement avec la politique

du Président Reagan hostile au Nicaragua et illustrent clairement la volonté de votre pays d'empêcher la conclusion d'un cessez-le-feu définitif au Nicaragua et d'encourager la poursuite du conflit.

Cette attitude du Gouvernement hondurien montre bien que le Nicaragua est tout à fait justifié dans sa décision de poursuivre l'action intentée contre votre pays devant la Cour internationale de Justice, action que le Honduras a unilatéralement réactivée, rejetant ainsi l'offre que le Nicaragua avait généreusement faite de retirer sa demande, ce qui a obligé mon gouvernement à revenir sur sa décision. Dans ces conditions, la question sera réglée devant la Cour internationale de Justice et nous continuerons à rejeter à tout moment le chantage que le Honduras croit pouvoir exercer avec les Accords d'Esquipulas II, qui, de surcroît, n'ont aucunement été respectés par votre pays.

Le Gouvernement nicaraguayen lance un appel au Gouvernement hondurien pour qu'il fasse preuve de sagesse et de modération, dans l'espoir que celui-ci n'adoptera pas une attitude telle que nous serons obligés d'introduire devant la Cour internationale de Justice une nouvelle demande en mesures conservatoires, qui, cette fois-ci, ne sera pas retirée.

Une copie de la présente note sera adressée au Président de la Cour internationale de Justice, au Président du Conseil de sécurité (en vue de sa distribution comme document du Conseil), au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, au Secrétaire de l'Organisation des Etats américains et aux pays membres du Groupe de Contadora et de son groupe d'appui.

Le Ministre des relations extérieures,

(Signé) Miguel D'ESCOTO BROCKMANN

-----